

Description	S. O.	✓	Notes
1. Rappeler à l'entrepreneur le niveau de qualité d'exécution requis :			
a. dès le début des travaux;			
b. de manière à ce qu'il en informe tous les sous-traitants.			
2. Procéder à des vérifications ponctuelles fréquentes, pour assurer le respect des standards fixés au début des travaux.			